



**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS
DE LA COMMUNE D'HENNEBONT**

Séance Publique du 27 février 2020

Objet de la délibération

**AUTORISATION DE PROGRAMME RELATIVE AU RENOUELEMENT DE
MATERIEL INFORMATIQUE : CREATION D'UNE AUTORISATION DE
PROGRAMME**

Le vingt sept février deux mille vingt à 18h30, séance ordinaire du Conseil Municipal de la Commune d'HENNEBONT réuni au lieu de ses séances, sous la présidence de Monsieur André HARTEREAU, Maire.

Etaient présents :

André HARTEREAU, Michèle DOLLÉ, Nadia SOUFFOY, Marie-Françoise CÉREZ, Claudine CORPART, Yves GUYOT, Caroline BALSSA, Thierry FALQUERHO, Roselyne MALARDÉ, Pascal LE LIBOUX, Anne LAVOUÉ, Philippe PERRONNO, Nolwenn LE ROUZIC, Françoise BARJONET MOY, Jean-François LE CORFF, Serge GERBAUD, Guénaëlle LE HIN, Fabrice LEBRETON, Martine JOURDAIN, Alain HASCOET, Sylvie SCOTÉ, Franck LE GOURRIÉREC, Gwendal HENRY, Stéphanie LETELLIER, Joël TRÉCANT

Absents excusés ayant donné pouvoir :

Stéphane LOHÉZIC à Pascal LE LIBOUX, Julian PONDAVEN à Franck LE GOURRIÉREC, Frédéric TOUSSAINT à Yves GUYOT, Jacques KERZERHO à Alain HASCOET, Xavier POUREAU à Guénaëlle LE HIN

Absent(s) :

Marc LE BOUHART, Michaël BEAUBRUN

Monsieur le Président déclare la séance ouverte et prie les Conseillers Municipaux de désigner l'un des membres du Conseil pour Secrétaire **Monsieur LE CORFF Jean-François** désigné(e) pour remplir ces fonctions, les accepte et prend place au bureau en cette qualité.

Direction des Services Financiers

N° 2020.02.026

AUTORISATION DE PROGRAMME RELATIVE AU RENOUELEMENT DE MATERIEL INFORMATIQUE : CREATION D'UNE AUTORISATION DE PROGRAMME

Rapporteur : Gwendal HENRY

Chaque année, le matériel informatique des services est renouvelé de manière récurrente (matériel et licence). Afin d'optimiser la gestion financière du parc informatique, il est proposé de mettre en place une autorisation de programme.

C'est pourquoi, il est proposé de créer une nouvelle autorisation de programme tenant compte des besoins recensés pour une durée de 5 ans, d'un montant total de 238 375€, avec une répartition annuelle de 47 675€.

	Création AP 27/02/ 2020	Total
AP	238 375	238 375
CP		
2020	47 675	47 675
2021	47 675	47 675
2022	47 675	47 675
2023	47 675	47 675
2024	47 675	47 675

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L2121-29 et suivants,
Vu l'avis favorable du Bureau Municipal en date du 3 février 2020,
Vu l'avis favorable de la Commission Ressources en date du 10 février 2020,
Vu le rapport présenté en séance,

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Entendu l'exposé du rapporteur,

Après en avoir délibéré,

→ **APPROUVE** la création de l'autorisation de programme ainsi que la répartition des crédits de paiement comme présenté ci-dessus.

Délibération adoptée par 27 voix Pour et 0 voix Contre, 3 Abstention(s).

Le registre dûment signé
Pour extrait certifié conforme
Le Maire,

André HARTEREAU